



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 mai 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 Mai 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 Mai 1998

Lutte contre l'insécurité dans l'ensemble des Quartiers de la Ville

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Jean-Michel PASSERAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Hervé LAMPIN.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Guy-Marie GUERET

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

Les incidents récents qui se sont déroulés dans le Quartier du Clou-Bouchet doivent nous inciter, pour assurer la tranquillité publique des habitants dans l'ensemble des quartiers de notre ville, à améliorer notre capacité d'aider les victimes.

En effet, les personnes ayant subi des préjudices hésitent souvent à porter plainte (ignorance de la démarche à effectuer procédure imaginée comme lourde et onéreuse, crainte de représailles...) et renoncent bien souvent à demander le respect de leurs droits.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

* d'une part, se porter systématiquement partie civile lorsque la procédure le permet et suivre donc en parallèle avec les victimes, l'instruction de leur dossier (cette initiative n'est bien sûr pas exclusive de la plainte déposée par la Ville de Niort pour les dommages qu'elle subit le cas échéant).

* d'autre part, autoriser le Maire à passer une convention avec les professionnels compétents (Cabinets d'Avocats...) pour qu'ils soient appelés à tenir dans nos Maisons Communales de Services Publics des permanences en cas de besoin afin de conseiller les victimes sur leurs droits et sur les démarches à effectuer.

Ceci s'inscrit dans une volonté très claire d'assurer les Niortais victimes de nuisances d'incivilité de toute nature de l'aide du Conseil Municipal afin que les pouvoirs publics retrouvent la confiance des citoyens et redeviennent crédible à leurs yeux.

Cette même volonté préside par ailleurs, à l'élaboration en cours, avec l'Etat d'un Contrat Local de Sécurité dont la signature pourrait intervenir dans la 2ème quinzaine de Mai et dont les points essentiels portent sur :

- l'ouverture prolongée dans la nuit, si possible 24 / 24 h et 7 jours sur 7 du poste de police existant du Clou Bouchet
- l'ouverture d'un poste de police semblable dans le quartier Tour Chabot-Gavacherie
- l'aide et le conseil aux victimes ci-dessus décrits
- la mise en place en réseau :
 - . d'agents locaux de sécurité recrutés par la police d'Etat
 - . d'éducateurs spécialisés (regroupés sur l'ensemble de la ville dans une même association)
 - . d'agents locaux de médiation sociale chargés des relations de voisinage et de proximité (recrutés dans le cadre des emplois-jeunes)
 - . des agents de sécurité relevant d'initiative privée (ex. : Carrefour et Galerie Marchande)
- l'ouverture, ces prochaines semaines, rue Henri Sellier (à côté de celui qui préexiste) d'un nouveau local municipal de vie des adolescents
- la mise en place, avec le conseil communal de prévention de la délinquance, d'associations de quartier assurant la coordination et le suivi de l'ensemble des dispositions précitées avec des populations directement impliquées.

Nous avons souhaité que nous puissions à travers l'énoncé de ces mesures débattre publiquement de ces questions et des réponses qui doivent y être apportées, dans un souci, que nous savons commun, de la cohésion sociale, de la citoyenneté et de la démocratie locale.

LE CONSEIL ADOPTE

Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)